

## Délibération n° 2017-11-13

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

### Objet

Plans de  
financement :  
Construction d'un  
pôle enfance-  
jeunesse à Plauzat

### Rapporteur

VEISSIERE Bernard

### Date de convocation

6 décembre 2017

### Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

### Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 94  
Votants : 105  
Pour : 105  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard

Absents ayant donné pouvoir (11) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, LANCRENON Maria à ALLART Sébastien, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents (21) : BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVAULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire souhaite poursuivre le projet de l'ancienne communauté de communes Couze Val d'Allier relatif à la création un pôle enfance-jeunesse à Plauzat ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette opération sont :

- de regrouper l'ensemble des services enfance-jeunesse sur un même site, ce qui permet de mutualiser les moyens et les locaux, et par conséquent de réaliser des économies de fonctionnement ;
- d'offrir des locaux parfaitement adaptés, répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité ;
- de proposer une offre de qualité au plus large public possible (de quelques mois jusqu'à 17 ans : RAM, ALSH, école des sports, pôle ados, accueil jeunes) et de suivre l'enfant/le jeune tout au long du « parcours » élaboré par le service enfance-jeunesse dans un objectif pédagogique ;

VU le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
<b>Tranche fonctionnelle 1</b>	<b>742 064,50</b>	<b>Tranche fonctionnelle 1</b>	<b>462 253,05</b>	20,59 %
Terrain	60 830,40	État (DETR)	150 000,00	6,68 %
Travaux	577 816,80	LEADER	267 211,65	11,90 %
Maîtrise d'œuvre	90 192,97	CAF	45 041,40	2,01 %
Honoraires/AO/Branchements	13 224,33			
<b>Tranche fonctionnelle 2</b>	<b>818 809,53</b>	<b>Tranche fonctionnelle 2</b>	<b>478 268,74</b>	21,31 %
Terrain	67 123,20	État (DETR)	150 000,00	6,68 %
Travaux	637 570,69	Conseil régional (FRADDT)	142 848,94	6,36 %
Maîtrise d'œuvre	99 523,28	Conseil départemental (CTDD)	83 861,20	3,74 %
Honoraires/AO/Branchements	14 592,36	CAF	51 558,60	2,30 %
		Réserve parlementaire	50 000,00	2,22 %
<b>Tranche fonctionnelle 3</b>	<b>683 712,84</b>	<b>Tranche fonctionnelle 3</b>	<b>382 704,86</b>	17,05 %
Terrain	56 046,40	État (DETR)	150 000,00	6,68 %
Travaux	532 382,39	Conseil régional (FRADDT)	119 280,06	5,31 %
Maîtrise d'œuvre	83 099,75	Conseil départemental (CTDD)	70 024,80	3,12 %
Honoraires/AO/Branchements	12 184,30	CAF	43 400,00	1,93 %
		Prêt CAF	50 000,00	2,23 %
		Autofinancement	871 360,22	38,82 %
<b>Total HT</b>	<b>2 244 586,87</b>	<b>Total HT</b>	<b>2 244 586,87</b>	<b>100 %</b>

CONSIDÉRANT une répartition des recettes sur le projet global comme suit :

Recettes	Montant HT	%
État (DETR)	450 000,00	20,05 %
Conseil régional (FRADDT)	262 129,00	11,68 %
Conseil départemental (CTDD)	153 886,00	6,86 %
CAF	190 000,00	8,46 %
Réserve parlementaire	50 000,00	2,23 %
Leader	267 211,65	11,90 %
Autofinancement	871 360,22	38,82 %
<b>Total</b>	<b>2 244 586,87</b>	<b>100 %</b>

**CONSIDÉRANT** que, pour la demande de subvention LEADER, les dépenses retenues sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	577 816,80	État (DETR)	150 000,00	25,95 %
		CAF	45 041,40	7,80 %
		Leader	267 211,65	46,25 %
		Autofinancement	115 563,75	20,00 %
<b>Total</b>	<b>577 816,80</b>	<b>Total</b>	<b>577 816,80</b>	<b>100 %</b>

**CONSIDÉRANT** que ce plan de financement pourra être amené à évoluer en fonction des notifications de subventions des différents financeurs ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider le plan de financement prévisionnel du projet communautaire ;
- valider la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements (État, Conseil régional, fonds européens, participations privées etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent.

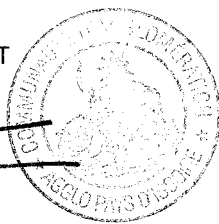
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 21/12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/12/2017

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le



ID : 063-200070407-20171221-DEL\_2017\_11\_13-DE